

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App. Ville, village ou municipalité

Province Pays Code postal

1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION

	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> ENTREPRISE			
OU	Nom	Prénom	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App. Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2025-04-01 AU 2026-03-31

2.2 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À 2.3

Pour la construction ou l'entretien sur les terres du domaine de l'État :

- D'un chemin minier décrété minier
- D'un chemin en milieu forestier pour réaliser des activités d'aménagement forestier
- D'un chemin public par l'État, lorsqu'il est titulaire du bail
- De tout ou partie d'un chemin pour lequel une municipalité a obtenu une autorisation pour voir à son entretien ou à sa réfection
- D'un chemin par un organisme sans but lucratif déterminé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail
- Pour Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ou la Société de développement de la Baie James (SDBJ), lorsqu'elle est titulaire du bail
- Pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail

2.3 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE TONNE MÉTRIQUE OU MÈTRE CUBE

INFORMATIONS			BRUT		RÉSERVE				
N° titre	N° site SMS	Votre référence	Quantités extraites de la face	Valeur ² des quantités extraites de la face	A	B	Valeur ² des quantités ajoutées	Quantités soustraites (-)	D
					Quantités au début de l'année	Quantités ajoutées (+)			Total à la fin de l'année D = A + B - C

SECTION 3 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées)

Prénom du signataire (en lettres moulées)

N° de téléphone

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

X

DATE

SIGNATURE

- 1- Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104 \$ à partir de 16^e jour suivant l'échéance précédée.
- 2- La valeur correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites pour chacune des cases concernées (extraite de la face et ajoutée à la réserve). À titre d'exemple, une extraction de 80 tonnes métriques de brut, dont la valeur marchande locale serait de 10 \$ la tonne métrique, aura une valeur de 800 \$.

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril 2026 à :

Adresse de retour : MRC de Charlevoix-Est
172, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G1

Téléphone : 418 439-3947, poste 5008

Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.